



PREAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2023

Conseil communal du 19 juin 2023

Comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2022 qui bouclent avec **un excédent de revenus de CHF 24'741.21**

* _ * _ * _ * _ *

Par comparaison entre les éléments des comptes et du budget, nous pouvons apporter les éclaircissements suivants :

Total des charges et revenus par nature

Budget

Charges :	CHF	4'488'405.35
Revenus :	CHF	4'489'526.00

<i>Excédent de revenus budgété</i>	<i>CHF</i>	<i>1'120.65</i>
------------------------------------	------------	-----------------

Comptes

Charges :	CHF	5'273'513.37
Revenus :	CHF	5'298'254.58

Excédent de recettes de l'exercice	CHF	24'741.21
---	------------	------------------

Nous apportons des commentaires sur les chiffres du compte de fonctionnement (dépassement ou économie de plus de CHF 5'000.-) ci-après (les imputations internes ne sont pas concernées) :

1 ADMINISTRATION GENERALE

100.300.02 Traitement de la Municipalité

Solde du compte	CHF	97'040.00
Budget	CHF	90'000.00
Dépassement	CHF	7'040.00

Le dépassement provient du décompte de vacations dont le nombre d'heure de travail est supérieur aux prévisions budgétaires en lien avec les nombreux projets en cours.

Le remboursement des jetons de présence pour la centrifugeuse, le SDIS, l'ORPC ainsi que la refacturation du CODIR de l'EFAJE apparaissent dans le compte 100.436.00.



110.311.00 Achat matériel et programmes informatiques

Solde du compte	CHF	11'549.95
Budget	CHF	3'000.00
Dépassement	CHF	8'549.95

Dans le but d'accroître la sécurité informatique et recevoir le label cybersafe courant 2023, 5 postes de travail ont été changés pour CHF 10'096.- ainsi que l'intégration d'un logiciel SAAS de saisie des heures de travail pour CHF 1'453.95.

110.351.00 Part au déficit des lignes de transport

Solde du compte	CHF	75'912.55
Budget	CHF	83'000.00
Economie	CHF	7'087.45

Ce résultat provient du fait que le montant facturé au final par l'Etat de Vaud est inférieur au montant budgété.

110.436.00 Remboursement de tiers

Solde du compte	CHF	6'569.15
Budget	CHF	2'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	4'569.15

Ce résultat provient de frais refacturés à divers tiers (timbres, copies, location de tables, etc.) et retour d'assurance pour un total de CHF 1'569.30 ainsi que CHF 4'999.85 de travaux administratifs et comptables pour la commune de Pailly, la Paroisse du Sauteruz et la centrifugeuse intercommunale.

2 FINANCES

210 Impôts

Solde net des comptes	CHF	2'600'101.12
Budget net	CHF	2'360'000.00
Revenus supplémentaires de recettes fiscales	CHF	240'101.12

Les rentrées d'impôts sur le revenu ont été de CHF 78'454.50 supérieures au budget. L'impôt sur la fortune s'est avéré moins important de CHF 16'252.40 que budgété. L'impôt sur le bénéfice s'est avéré plus important de CHF 12'424.25. Les droits de mutation perçus sont plus élevés de CHF 67'924.30 que budgété, de même que l'impôt sur les gains immobiliers pour CHF 77'684.95. Les défalcatons d'impôts sont moins importantes de CHF 16'195.59 que budgétées et en diminution par rapport aux deux dernières années.

211 Service de la dette

221.322.94 Intérêts BCV compte construction collège/admin/voirie

Solde du compte	CHF	4'168.03
Budget	CHF	37'000.00
Economies	CHF	32'831.97

221.322.95 Intérêts BCV Z5528.72.59 Complexe communal

Solde du compte	CHF	10'016.88
Budget	CHF	0.00
Dépassement	CHF	10'016.88

Lors de l'établissement du budget 2022, seul le compte 221.322.94 relatif au compte de construction était créé et utilisé. En mars 2022, un montant de CHF 1'457'000.- a été consolidé auprès de la BCV au taux de 0,9% fixe sur 10 ans. Cela explique la création du compte 221.322.95. Les différences entre le taux budgété de 1% sur l'ensemble du crédit d'investissement et le taux consolidé de 0,9% contracté, les taux ATF croissants courants 2022 ajoutés au fait que l'ensemble des ATF prévues



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

n'ont pas été contractés sur 2022 suite à un report de planning de construction, une économie globale de CHF 22'815.09 a été réalisée.

222.452.03 *Fonds de péréquation Retour – décompte année précédente*

Solde du compte	CHF	276'469.00
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	276'469.00

Suite au bouclement de la période 2021, qui se fait chaque année en septembre de l'année suivante, nous avons reçu un montant de CHF 276'469.- principalement en lien avec les dépenses thématiques.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

310.331.19 *Amortissement obl. Réaménagement place de sport*

Solde du compte	CHF	192'393.50
Budget	CHF	16'500.00
Dépassement	CHF	175'893.50

Au vu des résultats à la clôture des comptes 2022, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

310.331.20 *Amortissement obl. UAPE*

Solde du compte	CHF	11'300.00
Budget	CHF	27'000.00
Economie	CHF	15'700.00

Les dépenses d'investissement pour la création de l'UAPE ont été finalement moins importantes que prévu, la charge d'amortissement a été modifiée proportionnellement aux dépenses effectives et sera pérenne.

351.314.00 *Entretien du bâtiment – Grande Salle*

Solde du compte	CHF	11'143.35
Budget	CHF	3'556.00
Dépassement	CHF	7'587.35

Les charges ont été plus importantes que budgétées notamment en lien avec les frais d'études pour l'établissement du préavis pour la mise en conformité de la grande salle.

351.331.06 *Amortissement obligatoire Transf. Banque et magasin*

Solde du compte	CHF	0.00
Budget	CHF	10'000.00
Economie	CHF	10'000.00

Les résultats à fin 2021 ont permis de procéder à un amortissement extraordinaire du solde, le budget 2022 avait déjà été validé.

351.331.10 *Amortissement obligatoire Isolation toiture Grande Salle*

Solde du compte	CHF	0.00
Budget	CHF	10'000.00
Economie	CHF	10'000.00

Les résultats à fin 2021 ont permis de procéder à un amortissement extraordinaire du solde, le budget 2022 avait déjà été validé.

351.331.11 *Amortissement obligatoire Cuisine Grande Salle*

Solde du compte	CHF	0.00
Budget	CHF	9'000.00
Economie	CHF	9'000.00

Les résultats à fin 2021 ont permis de procéder à un amortissement extraordinaire du solde, le budget 2022 avait déjà été validé.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

354.314.00 *Entretien du restaurant – La Balance*

Solde du compte	CHF	13'341.20
Budget	CHF	5'000.00
Dépassement	CHF	8'341.20

Les charges d'entretien ont été plus importantes que budgété principalement en lien avec le remplacement nécessaire d'un four professionnel pour CHF 12'000.-.

354.314.01 *Entretien des appartements – La Balance*

Solde du compte	CHF	844.87
Budget	CHF	7'500.00
Economie	CHF	6'655.13

Il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant porté au budget.

355.427.01 *Location classes d'école – Collège d'Essertines*

Solde du compte	CHF	80'557.85
Budget	CHF	32'000.-
Revenus supplémentaires	CHF	48'557.85

Les revenus supplémentaires correspondent au solde dû par l'ASIRE en lien avec l'amortissement et les intérêts des travaux de réfection des classes. L'ASIRE avait demandé à pouvoir rembourser le montant sur trois ans, ce qui a été prévu pour les budgets 2022 à 2024. Au vu des résultats 2022 de l'ASIRE, ils ont décidé de rembourser la totalité en 2022.

357.314.00 *Entretien du bâtiment – Collège d'Epautheyres*

Solde du compte	CHF	4'323.90
Budget	CHF	10'000.-
Economie	CHF	5'676.10

Les montants dépensés sont en lien avec de l'entretien courant dont la pose de nouveaux stores à lamelles, lambrequins des garde-corps. Le montant prévu pour la place de jeu n'a pas été dépensé.

358.314.00 *Entretien du bâtiment – Collège de Nonfoux*

Solde du compte	CHF	31'409.43
Budget	CHF	1'432.00
Dépassement	CHF	29'977.43

Les charges d'entretien ont été plus importantes que budgété notamment en lien avec la rénovation d'un appartement qui a été reloué début 2023.

358.331.58 *Amortissement obl. Rénov. Collège Nonfoux*

Solde du compte	CHF	63'606.10
Budget	CHF	4'200.00
Dépassement	CHF	59'406.10

Au vu des résultats à la clôture des comptes 2022, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

359.331.14 *Amortissement obl. Réfection toiture - Eglise*

Solde du compte	CHF	175'484.85
Budget	CHF	7'700.00
Dépassement	CHF	167'784.85

Au vu des résultats à la clôture des comptes 2022, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

4 TRAVAUX

400.301.00 Traitement du personnel communal

Solde du compte	CHF	153'841.40
Budget	CHF	148'000.00
Dépassement	CHF	5'841.40

Les coûts supplémentaires sont liés principalement à l'augmentation des heures d'ouverture de la déchetterie qui n'a pas été anticipée au niveau budgétaire.

420.352.00 Participation au STI

Solde du compte	CHF	26'880.05
Budget	CHF	15'000.00
Dépassement	CHF	11'880.05

Les coûts sont liés aux frais d'avis d'enquête et frais de dossier facturés par le STI Echallens. Ceux-ci sont refacturés aux propriétaires dans le compte « 420.431.00 – Emoluments communaux ». Les frais en lien avec l'octroi de permis de construire a été plus important que prévu au budget.

420.431.00 Emoluments communaux

Solde du compte	CHF	59'911.35
Budget	CHF	35'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	24'911.35

Les émoluments communaux refacturés sont en lien avec l'octroi des permis de construire (dont un dossier important en fin d'année), de nombreuses annonces d'installations solaires dans le courant de l'année et des permis d'habiter délivrés.

430.311.00 Achat machines, matériel et véhicules

Solde du compte	CHF	54'372.40
Budget	CHF	3'000.00
Dépassement	CHF	51'372.40

Les surcoûts sont principalement en lien avec l'achat d'un tracteur Kubota B2231 et ses accessoires.

430.314.00 Entretien routes et chemins

Solde du compte	CHF	354'704.50
Budget	CHF	75'000.00
Dépassement	CHF	279'704.50

Les surcoûts sont constitués d'un montant de CHF 89'067.80 relatif au crédit d'étude de la RC401 ainsi que CHF 206'850.- en lien avec les travaux des locaux de la Voirie. Sans cette imputation, le budget est respecté pour l'année 2022.

430.331.18 Amortissement obligatoire Trottoir Essertines

Solde du compte	CHF	28'555.20
Budget	CHF	2'750.00
Dépassement	CHF	25'805.20

Au vu des résultats à la clôture des comptes 2022, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire du solde.

460.314.00 Entretien du réseau

Solde du compte	CHF	35'938.98
Budget	CHF	30'000.00
Dépassement	CHF	5'938.98

Divers curages totalisent CHF 20'776.25, les dépannages CHF 995.- et les rapports de géomètres CHF 9'285.05 ainsi que les analyses et divers frais d'entretien CHF 4'882.68.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

460.318.00 *Enlèvement et traitement des boues*

Solde du compte	CHF	6'821.65
Budget	CHF	16'000.00
Economie	CHF	9'178.35

Les coûts budgétés ont été surévalués et une campagne de déshydratation des boues a été reportée de décembre à janvier.

460.318.04 *Traitement épuration Epautheyres*

Solde du compte	CHF	9'896.15
Budget	CHF	15'000.00
Economie	CHF	5'103.85

Les coûts budgétés ont été surévalués.

460.381.00 *Attribution au financements spéciaux - Epuration*

Solde du compte	CHF	93'062.58
Budget	CHF	0.00
Charges supplémentaires	CHF	93'062.58

Ce montant constitue la dotation obligatoire au compte de réserve en fonction sur résultat du service de l'épuration pour l'année 2022 (principalement dû à des revenus supplémentaires découlant de taxes de raccordement en lien avec deux dossiers significatifs de permis de construire).

460.434.00 *Taxe de raccordements*

Solde du compte	CHF	88'893.20
Budget	CHF	22'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	66'893.20

Les taxes de raccordement facturées en lien avec l'octroi des permis de construire ont été plus élevées que prévu au budget.

460.434.04 *Taxe d'épuration – exercices précédents*

Solde du compte	CHF	13'954.00
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	13'954.00

Un contrôle interne des processus de facturation ont permis de mettre à jour des taxes non facturées aux entreprises depuis 5 ans pour certains. Le paramétrage du système de facturation a été effectué afin que le processus règlementaire soit sécurisé.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

5 INSTRUCTION PUBLIQUE

520.351.04	ASIRE - Ecolage		
	Solde du compte	CHF	539'363.76
	Budget	CHF	546'304.00
	Economie	CHF	6'940.24

Les chiffres budgétés et les chiffres du décompte final sont donnés par l'ASIRE. Les charges effectives ont été moins importantes que budgété.

580.365.01	Participation à la Paroisse du Sauteruz		
	Solde du compte	CHF	7'910.00
	Budget	CHF	1'800.00
	Dépassement	CHF	6'110.00

580.436.00	Remboursement de tiers		
	Solde du compte	CHF	6'657.00
	Budget	CHF	0.00
	Revenus supplémentaires	CHF	6'657.00

Dans le courant de l'année 2022, les communes en charges de la gestion des musiciens d'Eglise de la paroisse du Sauteruz ont signé une convention intercommunale. Essertines-sur-Yverdon étant la commune boursière, les frais de personnel en lien avec la gestion sont comptabilisés dans le compte 580.301.00, les rémunérations des musiciens d'Eglise dans le compte 580.365.01 et les montants refacturés aux différentes communes dans le compte 580.436.00. Cela explique le dépassement dans le compte 580.365.01 et les revenus supplémentaires dans le compte 580.436.00. La différence entre les deux comptes de charges et le compte de revenu mentionnés ci-dessus démontre la charge effective de la part de notre commune, soit de CHF 1'621.- sur un budget de CHF 1'800.-.

6 POLICE

650.315.00	Entretien installations et matériel – Défense contre l'incendie		
	Solde du compte	CHF	9'264.35
	Budget	CHF	3'000.00
	Dépassement	CHF	6'264.35

Les surcoûts proviennent de frais d'entretien et de remplacement d'extincteurs de la commune et de frais de réparation pour une borne hydrante endommagée, refacturée à un tiers dans le compte 650.436.00)

650.436.00	Remboursement de tiers		
	Solde du compte	CHF	7'816.00
	Budget	CHF	0.00
	Revenus supplémentaires	CHF	7'816.00

Les revenus supplémentaires proviennent de frais refacturés à un tiers pour la réparation d'une borne hydrante endommagée ainsi qu'un solde en notre faveur du SDIS à la suite de la clôture de leurs comptes 2021.

7 SECURITE SOCIALE

720.352.02	EFAJE – Entraide Familiale et Accueil de jour enfants		
	Solde du compte	CHF	190'598.50
	Budget	CHF	200'000.00
	Economie	CHF	9'401.50

La participation de la commune aux coûts de l'EFAJE s'est révélée moins importante que budgétée selon la situation à ce jour car les comptes définitifs n'ont pas encore été communiqués.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

720.465.03 EFAJE – remboursement année précédente

Solde du compte	CHF	59'532.79
Budget	CHF	0.00
Revenus supplémentaires	CHF	59'532.79

Le montant reçu correspond au résultats définitifs de l'EFAJE pour les comptes 2021.

8 SERVICE DES EAUX ET CHAUFFAGE A DISTANCE

810.312.01 Achat d'eau

Solde du compte	CHF	103'327.90
Budget	CHF	95'000.00
Dépassement	CHF	8'327.90

Les dépenses ont été sous-estimées dans le cadre du budget et le rendement de nos sources nous a été moins favorable qu'en 2021.

810.318.05 Etude et système d'information

Solde du compte	CHF	1'583.00
Budget	CHF	7'000.00
Economie	CHF	5'417.00

Les dépenses ont été surestimées dans le cadre du budget.

810.381.00 Attributions au financement spéciaux

Solde du compte	CHF	57'721.57
Budget	CHF	0.00
Charges supplémentaires	CHF	57'721.57

Le montant constitue la dotation obligatoire au compte de réserve de l'eau en fonction sur résultat du service des eaux pour l'année 2022, résultat principalement dû aux taxes de raccordement en lien avec des projets de construction en cours.

810.434.00 Taxes de raccordement

Solde du compte	CHF	89'806.80
Budget	CHF	25'000.00
Revenus supplémentaires	CHF	64'806.80

Les taxes de raccordement facturées dans le cadre des permis de construire ont été plus élevées que prévu au budget.

840.312.04 Achat de bois de feu

Solde du compte	CHF	2'210.00
Budget	CHF	15'000.00
Economie	CHF	12'790.00

Les dépenses ont été surestimées dans le cadre du budget, le stock n'a été constitué qu'en toute fin d'année 2022 et surtout début 2023.

840.435.01 Vente d'énergie de chauffage

Solde du compte	CHF	4'316.50
Budget	CHF	10'000.00
Manque de revenu	CHF	5'683.50

Les ventes ont été surestimées dans le cadre du budget.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissements en cours :

9141.26 - Construction Le montant des travaux pour l'année s'élève à **CHF4'310'763.25, la**
Complexe communal **participation annuelle de l'ASIRE est de CHF 2'607'968.22.**
Montant de l'investissement total au 31.12.2022 :
CHF 3'013'263.73.

9141.27 - Séparatif Conduites Le montant des travaux pour l'année s'élève à CHF137'476.82.
Monteilly - Rte de Nonfoux Montant de l'investissement total au 31.12.2022 : CHF137'476.82.

9141.28 - Eclairage Public Le montant des travaux pour l'année s'élève à CHF 66'333.-.
LED Montant de l'investissement total au 31.12.2022 :
CHF 66'333.-.

9141.29 - Réhabilitation de la Le montant des travaux pour l'année s'élève à CHF19'411.75.
STEP d'Yverdon Montant de l'investissement total au 31.12.2022 :
(micropolluants) CHF19'411.75.

DISPONIBILITES

Nos disponibilités sont passées de CHF 983'296.96 au 31.12.2021 à CHF 1'577'711.30 au 31.12.2022.

AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Les amortissements obligatoires comptabilisés sont de CHF 238'351.70 auxquels s'ajoutent des amortissements comptables supplémentaires de CHF 428'889.65 soit un total de CHF 667'241.35.

EMPRUNTS

Le montant des dettes à moyen et long termes a augmenté de **CHF 939'966.65.**

Notre endettement au 31.12.2022 est de **CHF 7'922'733.25.**

Le montant annuel des amortissements financiers contractuels de nos emprunts s'élève en 2022 à **CHF 259'513.35** (soit env. 3.27%). De plus, un emprunt arrivé à échéance a été entièrement remboursé au 1^{er} juillet 2022 pour CHF 300'000.- au vu de la hausse des taux et de la bonne situation de la trésorerie courante.

Le montant annuel des intérêts financiers de nos emprunts s'élève à CHF **46'515.39** (taux moyen : 0.67%). Il faut anticiper une hausse des intérêts car des emprunts dont certains, actuellement à 0%, arriveront à échéance et devront être renouvelés en 2023 à des conditions nettement moins favorables selon le marché actuel.

Nbr habitant au 31.12.22 :	1087	Endettement par habitant :	7'288.62
		Amortissement par habitant :	238.74
		Intérêts passifs par habitant :	42.79
		Intérêts et amort. par habitant :	281.54



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accepter** les comptes de l'année 2022, ainsi que le bilan au 31 décembre 2022 tels que présentés
- **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2022.



Le Municipal responsable : Alexandre GYGAX

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alexandre Gygax



La Secrétaire

Karin Racioppi